

DÉFORESTATION ET POLITIQUE DE REBOISEMENT DANS LES FORÊTS CLASSÉES : CAS DE LA FORÊT DE LA TÉNÉ (CENTRE- OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)

Eblin Marc Olivier

Amani Yao Célestin

Institut Des Sciences Anthropologiques de Développement
Université Félix Houphouët-Boigny, ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

Abstract

Continuous deforestation is a phenomenon that manifests itself in the classified forest of Téné despite reforestation policy. From the study of the behavior of peasant populations and the analysis of the reforestation policy, it has been shown that the continuous deforestation of the classified forest of Téné reflects a reforestation policy both reductionist and incomplete. The flaws of this policy are observed in three points. The first deals with the incompleteness of the consolidation plan. The second lies in the maintenance of agricultural activities in the forest of Téné. The third point deals with the difficulties Téné surveillance by agents of the management unit. All these weaknesses explain the degradation suffered by the forest of Téné.

Keywords: Deforestation, Reforestation policy, Classified forest, degradation, Téné

Résumé

La déforestation continue est un phénomène qui se manifeste dans la forêt classée de la Téné en dépit de la politique de reboisement. À partir de l'étude des comportements des populations paysannes et de l'analyse de la politique de reboisement, il a été montré que la déforestation continue de la forêt classée de la Téné s'explique par une politique de reboisement à la fois réductionniste et lacunaire. Les failles de cette politique s'observent en trois points. La première porte sur l'inachèvement du plan de remembrement. La deuxième se situe au niveau du maintien des activités agricoles dans la forêt de la Téné. Le troisième point porte sur les difficultés de surveillance

de la Téné par les agents de l'unité de gestion. Toutes ces faiblesses expliquent la dégradation que subit la forêt de la Téné.

Mots-clés: Déforestation , Politique de reboisement, Forêt classée, Dégradation, Téné

Introduction

La Côte d'Ivoire disposait dans les années 1900, d'un couvert forestier estimé à 16 millions d'hectares (UE, 2006).

Depuis l'indépendance, le développement de la Côte d'Ivoire s'est principalement axé sur l'économie forestière. Cette situation a eu pour conséquence la dégradation massive des ressources naturelles renouvelable (Diabaté, 1998).

Ainsi, la croissance démographique conjuguée aux besoins du développement économique et social a entraîné une destruction et une dégradation massive des ressources forestières (Tia, 1997).

Le rythme de déboisement et de déforestation est de 200 000 ha/an (1956-1966) à plus de 300 000 ha/an à nos jours (Ministère de l'environnement, 2014).

Toutes les études au sujet de la déforestation dans les pays tropicaux ont conclu que la Côte d'Ivoire a connu l'un des taux de déboisement les plus élevés au monde (6%/an) (Yedmel, 2004). Aussitôt, cette disparition du couvert forestier a préoccupé les autorités du pays qui ont finalement compris la nécessité de reboiser. Ainsi, par décret n°66-422 du 15 septembre 1966, Etat crée la SODEFOR pour pallier l'insuffisance des ressources ligneuses. Pour ce fait, 231 forêts fut mises à sa disposition ; Parmi lesquelles la forêt classée de la Téné, objet de notre étude.

En effet, depuis 1972, les opérations de reboisement ont été entamées dans cette forêt (Sodefor, 1994).

Aujourd'hui, c'est-à-dire 42 ans après le démarrage de ces activités, on constate une déforestation accélérée de ce massif forestier. La recherche d'une solution durable à ce problème interpelle toutes les composantes de la société dans laquelle la recherche scientifique doit jouer un rôle central.

Dans ce contexte, nous tenterons d'apporter notre contribution dans ce travail dont la structure se présente en trois grands points :

D'abord, le premier point portera sur le contexte de la déforestation. Ensuite, le deuxième sera consacré à la présentation de la politique exclusive de reboisement et de déclassement. Enfin, le troisième portera sur la politique réductionniste et lacunaire de la forêt classée de la Téné.

Notes Méthodologiques

La réalisation de cette étude qui s'appuie sur une analyse à la fois qualitative et quantitative, repose sur un ensemble de techniques de collecte de données. Celle-ci a débuté par la recherche documentaire dont une part importante s'est inspirée des notes de service et autres rapports (réunions, activités) de l'administration forestière de la Téné. Des entretiens semi-directifs et directifs ont été effectués auprès des populations paysannes choisies arbitrairement dans la forêt classée. Enfin, l'observation directe qui s'est manifestée par des visites de terrain a permis d'observer certains facteurs de la déforestation de la forêt classée de la Téné. En somme, cette méthodologie a conduit à la compréhension de la déforestation accentuée de la forêt classée de la Téné.

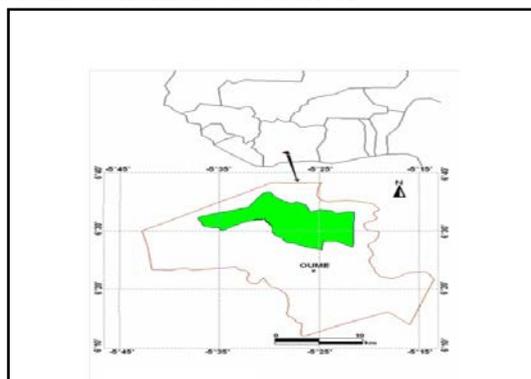
Situation et Contexte de la déforestation de la forêt classée de la Téné

La Forêt Classée de la Téné tire son nom d'une rivière (affluent du fleuve Bandama) du même nom qui en est une limite naturelle au Sud. Elle est une forêt semi-décidue et est située au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire entre les latitudes $6^{\circ} 37'$ Nord et $6^{\circ}27'$ Sud, et les longitudes $5^{\circ}40'$ Ouest et $5^{\circ}20'$ Est (voir figure 1).

Cette forêt se localise dans la région administrative du Gôh et dans le département d'Oumé précisément dans la Sous-préfecture d'Oumé.

Créée à l'origine avec une superficie de 54 000 hectares, la forêt classée de la Téné, avec une superficie actuelle de 29700 hectares (SODEFOR, 1994), présente aujourd'hui un tableau préoccupant.

Plusieurs facteurs conduisent à la déforestation de la forêt classée de la Téné. La pression foncière et les infiltrations des populations dans la forêt classée de la Téné sont au nombre de ceux-ci



LEGENDE Forêt classée de la Téné
 Limite du département d'Oumé

Source : Sangne et al, 2008

Figure1 : Localisation de la forêt classée de la Téné dans le département d'Oumé

Forte pression foncière du département d'Oumé

L'essor des plantations agricoles dans le département d'Oumé a rimé avec une immigration qui a modifié sa population. Composée uniquement d'autochtones par le passé, elle renferme aujourd'hui des allochtones et des allogènes (SODEFOR, 2004). Cette modification se traduit aussi par un fort taux d'accroissement de la population qui est passée de 140 116 habitants en 1988 à 168 821 habitants en 1998 (RGPH, 1998), soit un taux d'accroissement moyen annuel de 1,87%.

Selon RGPH (1998), 124 972 habitants sur les 168 821 vivent en zone rurale. La conséquence de cette concentration de la population en milieu rural est la forte pression sur les terres disponibles (la forêt classée de la Téné) car cette population est essentiellement agricole.

La forte concentration des populations vivant en périphérie de la forêt classée de la Téné se traduit également par les infiltrations dans ladite forêt.

Infiltrations de la forêt classée de la Téné

Les résultats de l'étude montrent que la forêt classée de la Téné est prise d'assaut par les populations venues de plusieurs régions de la Côte d'Ivoire et des pays limitrophes. Cette situation s'explique par les données quantitatives de notre étude. En effet, les allochtones représentant 69,5% des infiltrés en sont les plus nombreux dans la forêt classée de la Téné. Ils sont composés de Baoulés, de Lobis, de Senoufos, etc. (Données de l'enquête, 2014).

La présence de ces peuples dans cette forêt classée, se justifie par la recherche de terres propices aux cultures du café et du cacao, car leurs localités d'origine étant des zones savanicoles, ne leur permettent pas de pratiquer ces types de cultures. Aussi, ce taux s'explique-t-il par la crise de 2002 qui a occupé le Nord et une partie du Centre du pays Cela a occasionné le déplacement de plusieurs familles à la recherche de lieu de refuge. Ainsi, accueillies par leurs frères vivant à la périphérie de la forêt classée de la Téné, ces populations en ont profité pour infiltrer cette forêt classée. A cette époque, on notait l'absence des agents SODEFOR qui avaient été réquisitionnés par l'Etat de Côte d'Ivoire pour combattre. La présence d'allogènes qui représentent 20% des infiltrés sont composés de Burkinabés et de Maliens. La présence d'autochtones qui représentent 10,5% des infiltrés sont constitués de Gouros et de Gagous (SODEFOR, 2008). La faible fréquence de ceux-ci dans cette forêt se justifie par le fait qu'ils détiennent l'ensemble des terres arables dans le domaine rural. Mais, les autochtones représentent un réel problème pour la forêt classée de la Téné par leur participation à l'installation des allochtones et des allogènes à travers la vente des terres au sein de celle-ci.

La présence de toutes ces populations (autochtones, allochtones et allogènes) dans cette forêt classée a conduit au développement de plusieurs activités socio-économiques. A cet effet, deux types d'activités socio-économiques sont effectuées par les populations infiltrées : les activités agricoles et les activités forestières.

Activités agricoles frauduleuses au sein de la forêt classée de la Téné

Les activités agricoles réalisées par les infiltrés au sein de la forêt classée de la Téné, sont constituées de cultures de rente et de cultures vivrières. Cependant, la réalisation de ces activités agricoles dans la forêt de la Téné a nécessité le défrichage et le déboisement de plusieurs parcelles de ladite forêt. Cette situation a favorisé la disparition de plusieurs hectares du couvert forestier de la Téné. Ceci se confirme à travers les données de cette étude. En effet, les 105 chefs d'exploitations enquêtés ont défriché une superficie totale de 3949 hectares pour la réalisation des cultures de rente (café et cacao) et des cultures vivrières (riz, maïs, ignames) selon les données d'enquête menées en 2014. Cette situation a donc conduit à la disparition de 3949 hectares de la forêt classée de la Téné. En outre, les défrichements effectués par les populations en vue de la réalisation des cultures de rente et des viviers s'accompagnent le plus souvent de feux de brousse. Cette situation expose la forêt classée de la Téné à de nombreux risques, car celle-ci est une zone phytogéographique sèche ou relativement sèche (semi décidue, préforestière et savanes). Ainsi, les plantations reboisées dans la Téné qui ont été ravagées par les feux sont évaluées à près de 4000 hectares de forêt en 1983 ; 38,5 hectares en 2006 ; 924,7 hectares en 2007 ; 603 hectares en 2008 ; 435 hectares en 2010 ; 1232 hectares en 2013 et 1500 hectares en 2014 (SODEFOR, 2007-2014).

Activités forestières de la forêt classée de la Téné

Les activités forestières réalisées dans la forêt classée de la Téné sont constituées d'activités de fabrication de charbon et de récolte de produits forestiers ligneux et non ligneux.

Concernant la récolte des produits forestiers ligneux et non ligneux, les populations rurales prélèvent plusieurs produits dans ladite forêt. En effet, les habitations sont construites en bois de service. Les sculpteurs de mortiers et les fabricants de nombreux outils d'exploitation agricole (daba, machette, etc.) s'en servent également.

En outre, la population locale prélève du bois-énergie pour ses besoins et tire de ce réservoir naturel des produits à utilisations diverses. Ce sont les produits végétaux comestibles (fruits, feuilles, etc.), les animaux (Céphalophe, Aulacode, etc.), les ingrédients nécessaires à la pharmacopée (écorces, racines, etc.).L'extraction et la commercialisation du vin de palme

ou de raphia (Bangui) constituent des activités lucratives très importantes. Et, les chenilles du Samba, entrant dans l'alimentation de certaines populations de la région (Gouros et Gagous) sont activement recherchées pendant leur période d'apparition.

La population, à majorité rurale, utilise divers produits secondaires de la forêt pour sa subsistance. L'exploitation de ces produits se fait généralement de manière informelle et anarchique.

En ce qui concerne la fabrication du charbon, les infiltrés s'attaquent aux plants d'arbres reboisés qu'ils coupent afin de réaliser leurs activités.

En somme, les infiltrations massives effectuées par les populations dans la forêt classée de la Téné, ont entraîné le développement de plusieurs activités dans ladite forêt. La réalisation de ces activités a occasionné le défrichement ou le déboisement de plusieurs hectares de la forêt classée de la Téné, d'où la disparition drastique du couvert forestier de ladite forêt. Dans le but de faire face à ces infiltrations et de pallier l'insuffisance des ressources ligneuses, une politique de reboisement a été mise en place au sein de cette forêt classée.

Politique exclusive de reboisement et de déclassement

Activités exclusives de reboisement

Face aux infiltrations des populations dans la forêt classée de la Téné, qui ont entraîné la destruction ou la perte de plusieurs hectares du couvert végétal ; La politique de reboisement mise en place par la SODEFOR afin de pallier l'insuffisance des ressources ligneuses de cette forêt était d'arriver à son développement durable.

La politique de reboisement au niveau de la Téné, se décline d'une manière générale en trois grands axes pratiques. Ce sont :

- La mise en place d'un plan de remembrement ;
- La création d'un centre de bouturage ; et,
- La surveillance au quotidien de la forêt classée de la Téné, à travers la naissance de comités villageois de surveillance.

Mise en place du plan de remembrement à la Téné

L'Etat de dispersion des paysans en forêt classée constitue un handicap important à l'aménagement (Koffi, 1995). Il est dans de nombreux cas, indispensable après étude, de proposer le déplacement de certains paysans vers le domaine rural. Dans le cas de la forêt classée de la Téné, une étude socio-économique des populations infiltrées de la forêt classée de la Téné a été menée en 1994 (SODEFOR, 1994). Cette étude a permis de dénombrier 472 chefs d'exploitations agricoles. Lesquels devraient être relocalisé sur le site de Frotierkro cédé par le village de Kimoukro (village situé à l'Est de la forêt classée de la Téné). A la suite de cette opération la

politique prévoyait la restauration des parties dégradées par la plantation des essences d'arbres que sont : le Teck, le Samba, le Fraké, etc. en lieu et place des zones abritant le café et le cacao. Cela a abouti à la création d'un centre de bouturage au niveau de la Téné.

Centre de bouturage de la Téné

Le centre de bouturage de la Téné est un espace aménagé pour la production de plants qui seront reboisés dans la forêt de la Téné. Ce Centre compte 3 agents de l'UGF et des membres de la coopérative forestière de Kimoukro. Cette coopérative a en charge la totalité des travaux de sous-traitance du centre.

Dans l'optique de réussir la mission qui lui est assignée, le centre est doté de quatre aires de brumisation qui sont des dispositifs maintenant l'humidité au niveau des boutures à partir d'un brouillard artificiel. En outre, ce centre a en son sein deux aires de sevrage où l'on dispose les plants sortis des aires de brumisation. Ces aires permettent aux plants de s'adapter aux conditions naturelles avant leur transport en parcelle pour la plantation. On trouve dans ce centre des parcs à pied-mère pour la confection des boutures. Ils s'étendent sur 4,2 ha avec les essences telles que le Teck, le Gmelina et le Samba. Une motopompe, installée aux abords du fleuve Bandama, est reliée à un système d'irrigation rattaché à la motopompe. Le Centre de Bouturage dispose de trois hangars, pour le compostage, le stockage du matériel (SODEFOR, 2014).

Cependant, dans le but de mieux gérer et conserver les parcelles reboisées et aboutir à une gestion efficace de la forêt classée de la Téné, la politique a mis l'accent sur la surveillance de la forêt classée de la Téné.

Surveillance de la forêt classée de la Téné

Pour mettre fin aux infiltrations et parvenir à une surveillance efficace de la forêt classée de la Téné, l'accent a été mis sur la surveillance.

Ainsi, on assiste à la naissance de comités villageois de surveillance au niveau de la forêt classée de la Téné. Ces comités sont composés de groupements de villageois localisés en périphéries de ladite forêt classée. Ils sont installés dans les villages qui ceinturent la forêt classée du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest. Cependant, pour mieux assurer la surveillance, la politique de reboisement a délimité les superficies ou les zones de surveillance de chaque comité.

Dans l'optique de faciliter la gestion de la forêt classée de la Téné, et d'éviter tous les problèmes de foncier entre populations locales et agents de surveillance (agents SODEFOR et agents de comité de surveillance villageois), l'Etat ivoirien par des arrêtés ministériels, déclasse les zones de

la forêt classée de la Ténéayant subi de fortes dégradations sous l'action de l'exploitation agricole.

Déclassements de la forêt classée de la Téné

La forêt classée de la Téné a connue deux déclassements. Le premier par arrêté n°1641/AGR/CAB du 16/10/1971, et le deuxième par arrêté n°068/DAM du 30/06/1973. Ces déclassements sont survenus à la suite de l'envahissement de la forêt classée par les paysans pour l'introduction des cultures de rente, notamment le café et le cacao. L'envahissement de ce domaine de l'Etat par les populations a favorisé des relations de conflit entre gestionnaires et populations. Ainsi, pour mettre fin aux conflits récurrents, populations et gestionnaires et parvenir aux objectifs de la politique de reboisement, L'Etat décline les zones à fortes infiltrations pour favoriser un climat de paix et arriver à la gestion durable de cette forêt classée. Ces déclassements ont entraîné la perte de 24 300 hectares de la superficie totale.

Mais, malgré tous ces efforts faits par l'Etat dans le but de sauvegarder la forêt classée de la Téné, la déforestation s'accroît davantage dans celle-ci. Cette situation s'explique par l'échec de la politique de reboisement qui laisse entrevoir des lacunes dans la politique de reboisement de la Téné.

Politique réductionniste et lacunaire

La déforestation continue de la forêt classée de la Téné se justifie par les limites observées dans la pratique de la politique de reboisement. Ces limites sont :

- L'inachèvement du plan du remembrement ;
- Le maintien des activités agricole dans la forêt classée de la Téné ;
- La difficile surveillance des agents de l'Unité de Gestion de la Téné.

Inachèvement du plan de remembrement

Dans le souci de mener à bien sa politique de réhabilitation de la forêt classée de la Téné, l'unité de gestion forestière de la Téné a procédé en 1994 à un recensement des populations infiltrées dans ladite forêt classée. Elle a, à cet effet, dénombré 472 chefs d'exploitations agricoles (SODEFOR, 1994).

Suivant le plan de remembrement élaboré, ces personnes devraient être déguerpies et réinstallées à la périphérie de la forêt. Ce plan prévoyait le déplacement des paysans sur toute l'année de l'aménagement à un rythme moyen d'une cinquantaine de chefs d'exploitations par an (SODEFOR, 1994).

Le premier site à recevoir les paysans de cette forêt classée est le village de Frotierkro, d'une centaine d'hectares cédés par le village de Kimoukro.

Mais, selon les enquêtes terrain menées en 2014, tous ces chefs recensés n'ont pas été tous réinstallés. Seulement 40 l'ont été. Les 432 restants continuent d'exploiter les parcelles de la forêt de la Téné. A ce nombre, se sont ajoutés des infiltrés des crises successives qu'a connues la Côte d'Ivoire.

Maintien des activités agricole dans la forêt classée de la Téné

A la suite de la réinstallation des populations sur le site de frotierkro, les agents de l'Unité de Gestion de le Téné (SODEFOR), devraient procéder à la destruction des plantations agricoles se trouvant dans la forêt classée de la Téné. Ces sites détruits, devraient accueillir les plants d'arbres constitués d'essences de teck, de fraké, samba, etc. pour pallier les insuffisances des ressources ligneuses et aboutir à la restauration de la forêt. Cependant, les observations de terrain (2014), laissant entrevoir des plantations de café et de cacao, permettent d'affirmer que la phase de destruction des plantations n'est pas amorcée véritablement dans cette forêt. Les populations infiltrées continuent à développer les activités agricoles dans ladite forêt classée. Cette situation a favorisé l'arrivée d'autres peuples à l'intérieur de cette forêt classée.

Difficile surveillance des agents de l'Unité de la Téné

Les implantations libres des clandestins à l'intérieur de la forêt classée de la Téné échappent très souvent au contrôle des agents de l'unité de la Téné. En effet, les pistes intérieures qui devraient être reprofilées régulièrement ne le sont pas ; Ce qui fait que les patrouilles se font rarement puisque les zones demeurent enclavées. A cela s'ajoutent le manque d'équipement de patrouille, et l'insuffisance d'agents de surveillance.

Aussi, convient-il de mentionner le poids de l'âge des agents de sécurisation qui est d'une moyenne de 52 ans. Cette situation est une faille au niveau du système de surveillance. Car, dans la surveillance de la forêt classée, les agents sont parfois contraints de sillonner des zones à pied. Vu l'âge de ces agents, ils ne disposent pas de vigueur nécessaire pour effectuer ce type de mission. Cette situation justifie la présence des plantations (café, cacao, banane plantain etc....) et des fours clandestins de charbon dans les zones les plus reculées de cette forêt.

A cela, le non fonctionnement de la base-vie constitue aussi un problème. Dans cette base-vie vivaient les agents de sécurisation de la forêt classée de la Téné qui y étaient installés en permanence. Cela permettait à ces agents d'être efficaces dans la dissuasion des personnes qui tentaient d'infiltrer la forêt classée de la Téné.

Avec les événements de 2002 et 2010 en Côte d'Ivoire, cette base-vie a été abandonnée et les nombreuses infiltrations, à cette période qui ont

abouti à la création de plusieurs plantations de café et de cacao, ont rapidement accéléré sa destruction. Au niveau des comités villageois de surveillance, on note, la non implication de ces comités dans la surveillance. Cette situation s'explique par les paiements tardifs de ces comités.

Exclusion humaine de la politique forestière

L'analyse de la politique de reboisement de la forêt classée de la Téné, les entretiens avec les populations riveraines et les observations au sein de ladite forêt, nous permettent de confirmer que les populations riveraines sont reléguées à des activités restreintes dans la gestion de la forêt de la Téné.

En effet, ces populations sont sollicitées par l'unité de gestion forestière de la Téné (SODEFOR) pour les activités d'éclaircie, de lutte contre les feux de brousse, et de production de plants d'arbre (bouturage). Elles sont organisées en comités et constituent des indices pour les agents de l'unité forestière de la Téné (SODEFOR). En somme, les populations servent de faire-valoir.

Cependant, les données de nos entretiens menés avec les populations riveraines, nous permettent de noter que, lors de l'élaboration de la politique de reboisement, les populations riveraines n'ont pas été associées. Cela explique l'échec de la politique de reboisement dans la forêt classée de la Téné. Cette analyse a été démontrée par IBO (2005) qui affirme que l'exclusion des populations est à la base des échecs des différentes politiques de conservations des forêts. En effet, après l'élaboration de la politique de reboisement, faite sans l'association des populations, la SODEFOR est passée à l'exécution de cette politique. Les personnes volontaires, notamment, les populations n'ayant pas de plantation dans la forêt de la Téné ont adhéré à cette politique. Cela est une lacune dans la politique de reboisement car, ces volontaires n'influencent pas directement la gestion de la forêt classée de la Téné. Les populations ayant des plantations dans cette forêt sont les principaux acteurs de la déforestation de la Téné.

Par ailleurs, pour que cette politique connaisse un succès, elle devrait, parvenir à relocaliser les chefs d'exploitation agricole et les amener à rejoindre les comités de gestion villageois de la Téné. Leur absence dans les comités villageois de surveillance constitue un véritable problème de gestion, car ces chefs continuent l'exploitation de la forêt et sont surtout la base de l'infiltration d'autres populations dans cette forêt classée.

Conclusion

Au terme de ce travail, il convient de souligner que la forêt classée de la Téné qui, autrefois était connue par sa diversité biologique, présente aujourd'hui un tableau préoccupant. Cette situation s'explique par une

politique de reboisement réductionniste et lacunaire au sein de la Téné. A cet effet, deux théories permettent d'expliquer la déforestation continue de la forêt classée de la Téné. Il s'agit de la théorie de la pression démographique et celle du possibilisme environnemental.

Malgré cette disparition drastique du couvert végétal de la forêt classée de la Téné, aucun indicateur ne permet de montrer que cette forêt a perdu ses valeurs exceptionnelles pour lesquelles elle a été inscrite sur la liste des forêts classées de Côte d'Ivoire.

Les mesures pour que la forêt classée de la Téné retrouve sa splendeur et sa richesse passe nécessairement et absolument par une volonté affichée par l'Etat, principalement ces autorités administratives et judiciaires et aussi par une prise de conscience nationale.

References:

DIABATE D. (1998). *Bilan forestier et Environnement dans la région du Centre-Ouest : cas de la Forêt Classée de la Téné*, Mémoire de Maîtrise, Université de Cocody – Abidjan, 147p.

INS : RGPH (1998), *Données socio-démographiques et économiques des localités : Résultats définitif par localité, région du fromager*, p62.

KOFFI M.A, (1995). *La gestion des forêts classées*, In : Séminaire sur "Croissance démographique, Démographie Agricole et Environnement " à Sassandra 14-16 Juin 1995, Abidjan, ORSTOM, 15p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT,(2010) *Les conditions dudéveloppement durable en Côte d'Ivoire*, Côte d'Ivoire, 248p

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, (1996) *Environnement de Côte d'Ivoire : Plan national d'action pour l'environnement 1996-2010*, Abidjan, la documentation ivoirienne, p255.

N'DA P, (2002).*Méthodologie de la recherche de la problématique à la discussion des résultats. Comment réaliser un mémoire, une thèse en science sociale et en éducation ?* Abidjan : Edition universitaire de Côte d'Ivoire.

SODEFOR, (1995), *Les partenariats pour une gestion forestière durable*, Actes du 1^{er} Forum International d'Abidjan sur la Forêt, Abidjan, SODEFOR, 272p.

SODEFOR, (1994), *Plan de gestion de la forêt classée de la Téné 29.700 ha*, Abidjan, SODEFOR, 28p.

SODEFOR,(2001), *Mission de la presse à la Téné dans le cadre de la journée de l'arbre*, Abidjan, SODEFOR, 17p.

SODEFOR, (2001), *Revue de presse* du 1^{er} Avril au 30 Juin 2001, Abidjan, SODEFOR, 58 p

SODEFOR, (2003), *Gestion des feux de forêt à titre expérimental en Côte d'Ivoire : cas de la forêt classée de Téné*, Visite de la Mission du Projet

- OIBT PD 51/ 98 Rev.1 (F) à la Division de Téné : 23 Septembre 2003, Abidjan, SODEFOR.
- SODEFOR, (2006), *Bilan d'activités de la Campagne Incendie 2005-2006*, UGF Téné, 16p.
- SODEFOR, (2007), *Stratégie de lutte contre les défrichements*, Abidjan, SODEFOR, 29p.
- SODEFOR, (2007), *Bilan d'activités de la Campagne Incendie 2006 – 2007*, UGF Téné, 30p.
- SODEFOR, (2008), *Bilan d'activités de la Campagne Incendie 2007-2008*, UGF Téné, 40p.
- SODEFOR,(2009), *Bilan d'activités de la Campagne Incendie 2008-2009*, UGF Téné.
- TIA L. (1997), *Bilan de la dynamique forestière en Côte d'Ivoire : Cas de la forêt classée de Duékoué*, Mémoire de Maîtrise, Université de Cocody-Abidjan, 104 p.
- Union Européenne, (1997), *Forêt et Développement Durable*, In Lignes directrices en matière de coopération au développement pour le secteur forestier, Tome 1, Approche stratégique, Abidjan, 208p.
- YEDMEL S. C., (2004), *Contribution à l'amélioration de la culture du Teck (Tectona grandis, Verbenaceae) en Côte d'Ivoire par l'évaluation d'un essai de descendance et par la reproduction végétative de clones*, Mémoire DEA, Université de Cocody – Abidjan 40p.